

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

à BELFORT DU QUERCY



- Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un **document d'information destiné au public**, en particulier les résidents permanents ou temporaires de la commune. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Il permet à chacun de prendre conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 046-214600231-20241210-2024_12_004-DE

RISQUES NATURELS

X INONDATION

x de plaine

par ruissellement (en secteur urbain)

de type torrentiel

X MOUVEMENTS DE TERRAIN

x Retrait-gonflement des argiles

x Affaissement ou effondrement de cavité

x Glissement de terrain

Coulée de boue

x Éboulement ou chute de blocs

X FEU DE FORET

X SÉISME

X RADON

RISQUES TECHNOLOGIQUES

X INDUSTRIELS – Installations industrielles classées

X CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

X POLLUTION DES SOLS

6 Risques naturels identifiés :

 INONDATION	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE
 MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : IMPORTANT
 FEU DE FORÊT	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

 INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	à mon adresse : NON CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
 CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : CONCERNÉ
 POLLUTION DES SOLS	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : CONCERNÉ

LE RISQUE INONDATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 046-214600231-20241210-2024_12_004-DE

QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

- **NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

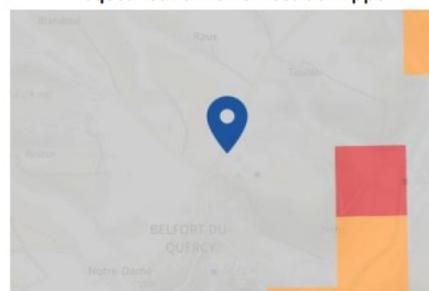
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones (17,1 millions de personnes). L'inondation peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines.

Un cours d'eau est présent sur le territoire de la commune de BELFORT DU QUERCY et concernent la zone humide Le LEMBOULAS.

- Crues historiques reconnues de l'état de catastrophe naturelle :
 - Inondation ou coulées de boue : 25/12/1999,
 - Inondation ou coulées de boue : 10/06/1993,
 - Inondation ou coulées de boue : 06/11/1982,
- Zones exposées / Secteur SOUQUES / SAINT GENIES.
- Système d'annonce de crues : - Site Internet,
 - Intramuros,
 - Appel d'Alerte CII Télécom.

Risques liés aux remontées de nappe



Légende

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe Fubière FORT	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Fubière FORT	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave Fubière FORT
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe Fubière MICHONNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Fubière MICHONNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave Fubière MICHONNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe Fubière FARELS	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Fubière FARELS	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave Fubière FARELS
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe Fubière INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Fubière INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave Fubière INCONNUE



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres



- **OCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin de trois conditions suivantes :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : Très souvent, l'homme est à l'origine des feux par imprudence (travaux agricoles, forestiers, mégots de cigarette, barbecues, dépôt d'ordures...), accident ou malveillance.
- Un apport en oxygène : Le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie.
- Un combustible (essence, propane, bois, tissus, plastique, huile, pétrole...)

Réglementation : arrêté préfectoral permanent du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux en plein air.

- Feux de forêt historiques : /
- Zones exposées : Toute la commune de BELFORT DU QUERCY
- Surveillance et travaux d'entretien : Passage de l'épareuse sur les voies communales.
- Système d'annonce de crues :
 - Site Internet,
 - Intramuros,
 - Appel d'Alerte CII Télécom.

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Il s'agit d'un risque « prévisible » mais son ampleur est difficile à mesurer. Météo France diffuse une carte de vigilance consultable sur le site www.meteo.fr. Le département concerné par un risque météorologique est signalé par la couleur verte, jaune, orange ou rouge. Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent

En cas de VAGUE de FROID :



○ *A la maison :*

- Veillez au bon fonctionnement de votre système de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

○ *Pendant la vague de froid :*

- Pour votre sécurité, ne montez en aucun cas sur le toit pour dégager la neige,
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques qui pourraient céder sous le poids de la neige,
- Dégagez les trottoirs devant votre porte et votre façade,
- Si vous devez circuler : faites poser des pneus neige, adaptés si besoin ; circulez lentement en respectant les distances de sécurité ; si vous êtes bloqués sur la route, stationnez votre véhicule sur le bas-côté, éteignez le moteur et appelez les secours.

En cas de VAGUE de CHALEUR :



- Je me protège de la chaleur en évitant les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes entre 12h et 16h. Si je sors, je reste à l'ombre, je porte des vêtements légers et amples, de couleurs claires,

- Je m'hydrate le plus souvent possible (boire de l'eau),
- Je passe au moins 3 heures par jour dans un endroit frais,
- Je me signale à la mairie si je suis une personne seule dans le cadre du « plan canicule »,

- Si une personne est victime d'un coup de chaleur en ma présence j'appelle immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 depuis mon mobile. Je mets la personne dans un endroit frais, je lui porte de l'eau, j'aère par des courants d'air dans la mesure du possible.

En cas de TEMPÊTE :

Avis de tempête : quelles précautions prendre ?

- Garez votre voiture au garage ou loin des arbres et lignes électriques.
- Rentrez vos animaux.
- Rangez tous le mobilier extérieur (table de jardin, parasol...).
- Fermez portails, portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Débranchez les appareils électriques non indispensables.
- Éloignez-vous des fenêtres et vérandas.

- Restez dans une pièce sûre au centre de la maison.
- Prévoyez des lampes torches et chargez vos téléphones.
- Préparez un sac en cas de départ précipité.

Vous êtes à l'extérieur

- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Annulez les sorties en mer ou en rivière.
- Arrêtez les activités de loisirs de plein air.

LE RISQUE d'ACCIDENT FERROVIAIRE



Le risque ferroviaire se caractérise par un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des personnes.

La voie ferrée longe la commune de Belfort du Quercy.

Si vous êtes témoin d'un accident ferroviaire :

- Alerter les services de secours :
 - ♣ 18 : Pompiers
 - ♣ 17 : Gendarmerie OU le 112
 - ♣ 15 : SAMU

- Eloigner les personnes des matières dangereuses,
- Ne pas déplacer les blessés, sauf en cas de risque d'incendie ou d'explosion,
- Respecter les consignes des autorités ainsi que le balisage mis en place (exemple : route barrée).

S'il agit d'un accident ferroviaire concernant un transport de matières dangereuses référez-vous à la page

LE RISQUE SEISME

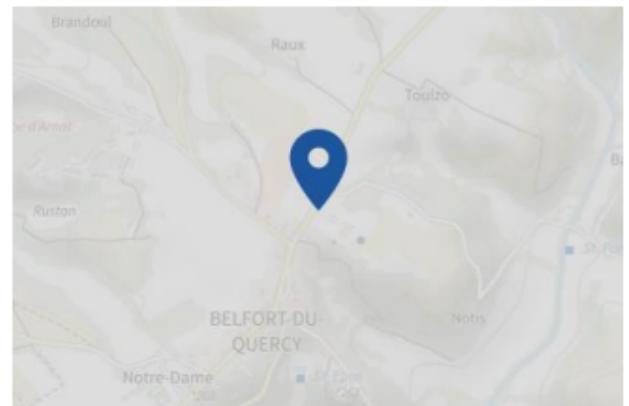
Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Légende



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.



QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

• **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

• **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

• **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

• **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres

• **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

• **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation

• **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

• **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible

• **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

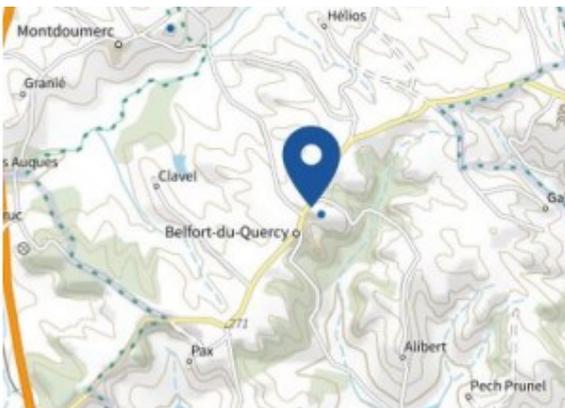


RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Légende

- Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique
- Usine Seveso seuil haut
- Usine Seveso seuil bas
- Usine non Seveso

Risque à mon adresse NON CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
VERINES FRERES GAEC	Non Seveso

Des canalisations enterrées transportant du gaz naturel sous haute pression traversent la commune de Belfort du Quercy.

Les fuites de gaz sur le réseau de transport à haute pression sont très rares et le plus souvent dues à un accrochage par des engins effectuant des travaux dans le sous-sol.

Vous trouverez ci-dessous les dispositions que doit prendre tout particulier ou entreprise voulant réaliser des travaux dans le sous-sol.

Que se passe-t-il en cas de fuite de gaz d'une canalisation de transport à haute pression ?

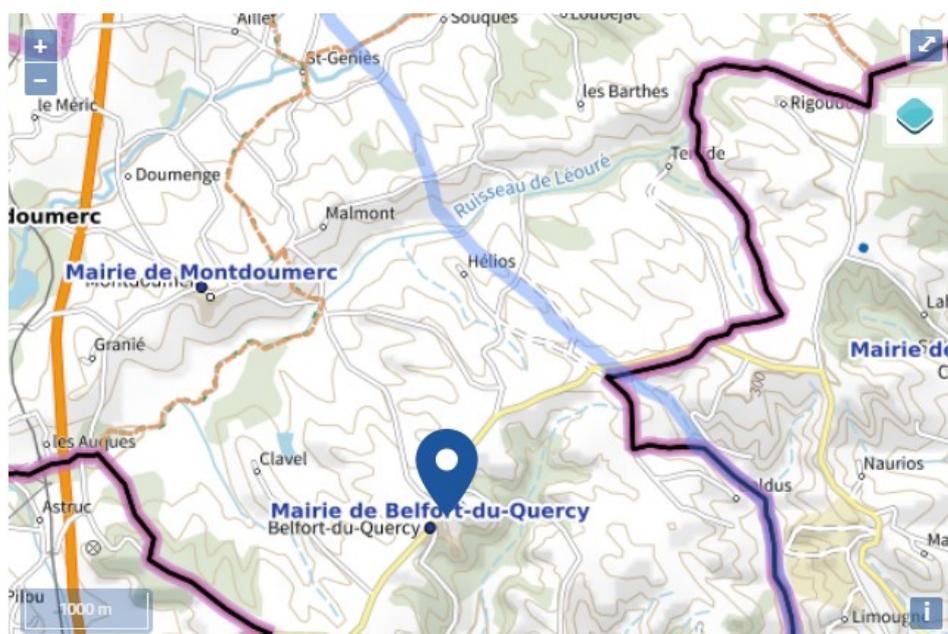
A la différence des fuites de gaz affectant les réseaux de distribution urbains ou les appareils d'une maison, d'un appartement ou d'un magasin, une fuite importante de gaz sur une canalisation à haute pression produit un bruit intense. Le gaz naturel, plus léger que l'air, se disperse rapidement, formant un jet qui n'est pas toxique et non polluant mais pouvant s'enflammer, dégageant ainsi une forte chaleur qui peut être dangereuse pour les personnes situées à proximité.

Quels sont les bons réflexes ?

- Eloignez-vous rapidement du lieu de la fuite de gaz ?
 - Évitez toute flamme ou étincelle (cigarette, téléphone, moteur...) ?
 - Recherchez un abri pour vous protéger du bruit et de la chaleur /
- Si la chaleur devient trop intense, quitter immédiatement l'abri en vous protégeant de linges mouillés ou de couvertures épaisses.
- Si vous pouvez le faire sans risque d'enflammer le gaz : alertez Gaz de France au numéro vert : 0.800.00.11

Définition du risque :

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 046-214600231-20241210-2024_12_004-DE

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

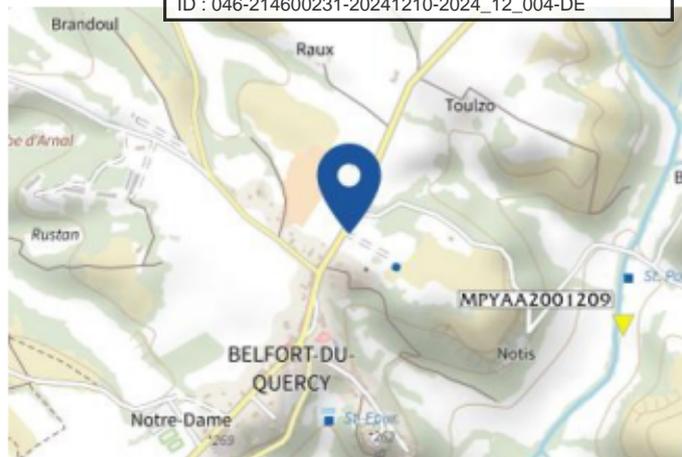
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- **Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.**
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- **Glissements de terrain.**
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries
- **Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.**
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- **Glissements de terrain.**
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Légende

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- Souterrain
- Glissement
- ▲ Erosion des berges
- ★ Effondrement
- ▼ Coulee
- ◆ Eboulement

Informations détaillées :



DDRM : DDRM46

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Tassements différentiels
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
- Glissement de terrain

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

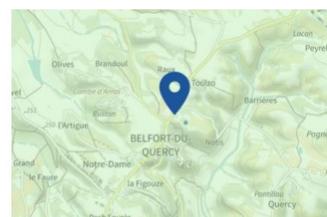
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

LE RISQUE RADON

Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende

- Faible
- Modéré
- Important

Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible: recommandation obligations associées

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

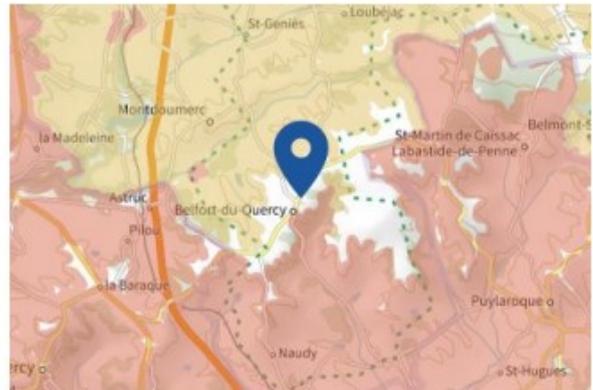
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé, il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires.

LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Légende



Informations détaillées :

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	30/06/2022	02/05/2023
INTE1633037A	Sécheresse	01/04/2015	27/12/2016
INTE1311772A	Sécheresse	01/05/2012	25/05/2013
INTE1304303A	Sécheresse	30/04/2011	24/02/2013
IOCE1032143A	Sécheresse	01/06/2009	13/01/2011
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

URGENCE Qui appeler ?

SAMU



15

Urgence médicale

POLICE SECOURS



17

Signaler une infraction

POMPIERS



18

Situation de péril ou accident

URGENCE SMS



114

Accessible par application ou SMS

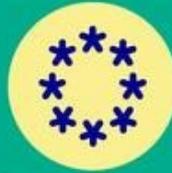
EN MER



196

Sauvetage en mer

EUROPE



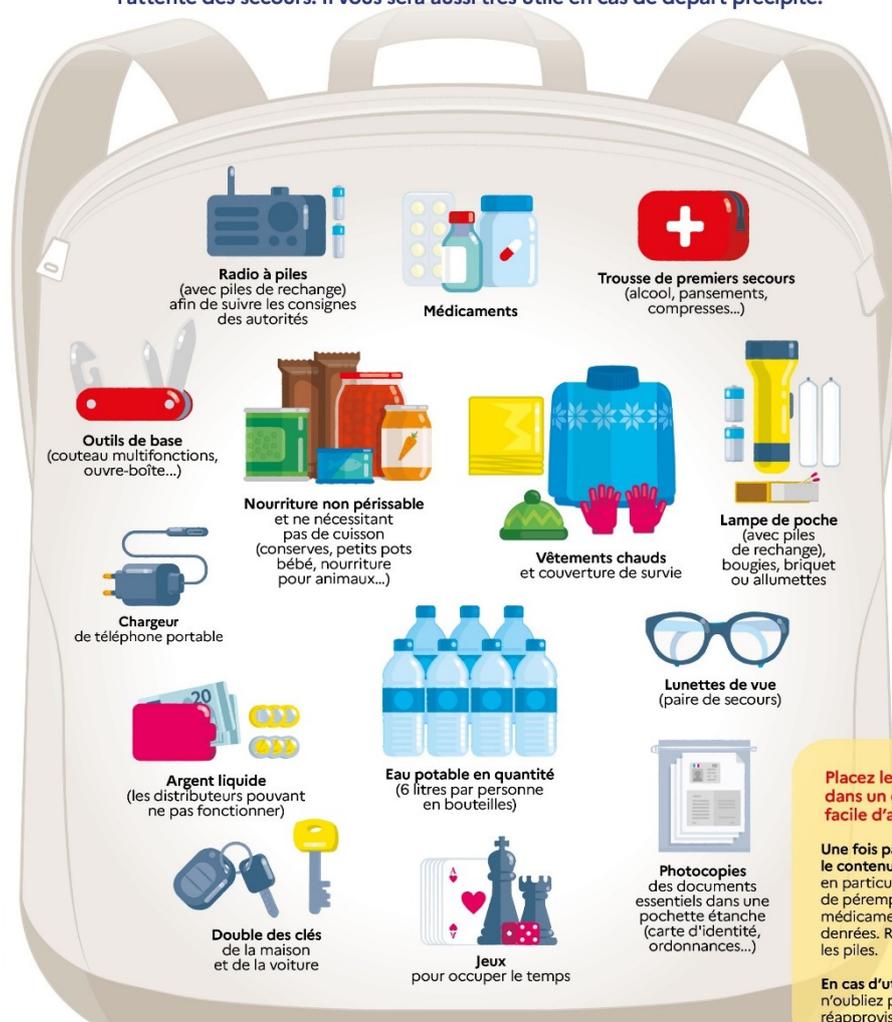
112

→ Urgence médicale
→ Infraction
→ Péril

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez à l'étage.
- Écoutez la radio.
- Libérez les lignes téléphoniques.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement.
- Gagnez les hauteurs.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

RISQUE INCENDIE

- Fermez et obturez les ouvertures.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Mettez des linges humides au bas des portes.
- Restez le plus près possible du sol.

RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'événement).
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'événement).
- Écoutez la radio.
- Évitez les déplacements à l'extérieur.

RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment.
- Barricadez les fermetures.
- Bouchez les aérations (coupez la VMC).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne fumez pas.
- Écoutez la radio.
- Libérez les lignes téléphoniques.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Évitez d'encombrer les lignes téléphoniques.
- Disposez d'un poste radio avec des piles.
- Disposez d'un éclairage de secours.

Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :

- Médicaments (si traitements en cours).
- Papiers essentiels (identité, livret de famille ...).
- Couverture(s).

INFOS UTILES

Téléphones :

Mairie : 05.65.31.60.58.
Secours : 18 ou 112
SAMU : 15
Forces de l'ordre : 17
Préfecture : 05.65.23.10.00

Sites internet :

Mairie : belfortduquercy.fr
Préfecture : www.lot.gouv.fr

Informations sur les risques par commune : www.georisques.gouv.fr

Météo : www.meteofrance.com
Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Vigilance météo et hydrométéorologique :

Vert : Pas de vigilance, situation normale.

Jaune : Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Perturbation des activités liées au cours d'eau. Premiers débordements dans les terrasses alluviales. Coupures ponctuelles de routes secondaires.

Orange : ETRE TRES VIGILANT

Phénomènes météos dangereux prévus. Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

Rouge : VIGILANCE ABSOLUE

Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Évacuations généralisées. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 046-214600231-20241210-2024_12_004-DE